

# DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ

## FRAIS ET PÉNALITÉS

TYPE DE DÉCLARATION	Frais	Pénalité	Pénalité <u>majorée</u>
	Production de la déclaration	Absence de déclaration à l'intérieur du délai de 60 jours suivant le changement	Absence de déclaration après le délai de 60 jours – suivant le changement
<b>Déclaration initiale</b>			
Déclaration initiale	100 \$/actionnaire – associé membre de l'Ordre	S. O.	S. O.
<b>Déclaration modificative</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout/retrait – actionnaire(s)/associé(s)</li> <li>• Ajout/retrait – autre(s) nom(s) utilisé(s)</li> </ul>	100 \$/déclaration	100 \$/déclaration	50 \$/mois de retard/déclaration
<b>Déclaration de fin d'exercice en société</b>			
Déclaration de fin d'exercice	100 \$/déclaration	100 \$/déclaration	50 \$/mois de retard/déclaration

# MISE À JOUR ANNUELLE DE LA DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ

## FRAIS ET PÉNALITÉS

DÉCLARATION – MISE À JOUR ANNUELLE	Frais	Pénalité	Pénalité <u>majorée</u>	En défaut
	Production de la déclaration	Absence de déclaration au plus tard le 31 mars de l'année en cours	Pour chaque mois de retard additionnel	Au 30 juin de l'année en cours
Production de la déclaration annuelle au plus tard le 31 mars de l'année en cours	100 \$/déclaration	100 \$/déclaration	50 \$/mois de retard/déclaration	Le secrétaire de l'Ordre pourra refuser d'inscrire le membre au tableau.
<b>Déclaration annuelle non conforme ou non-paiement des frais administratifs</b>				
• Déclaration sans le paiement des frais administratifs	100 \$/déclaration	100 \$/déclaration	50 \$/mois de retard/déclaration	
• Frais administratifs sans la déclaration	S.O.	100 \$/déclaration	50 \$/mois de retard/déclaration	
• Mise à jour tardive ou non conforme à la situation réelle (p. ex. : détention des actions, dénomination sociale, autres noms, statut du répondant)	100 \$/déclaration	100 \$/déclaration	50 \$/mois de retard/déclaration	